

## CONSEILS POUR LA PROCEDURE ANEF

*Lien pour accéder à l'ANEF :*

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

*Tutoriel Vidéo Campus France :*

[Déposer une demande ou un renouvellement de titre de séjour en ligne - YouTube](#)

- ! Pour un renouvellement, renouvelez votre titre **3 mois** avant sa fin de validité
- ! Pour une première demande de titre de séjour à solliciter, déposer votre dossier **dès votre arrivée en France** et au plus tard dans les 2 mois après votre arrivée
- ! Pour une première demande mineur scolarisé, effectuez la demande **dès votre majorité** (18 ans)

### Création du compte

Lors de la création de votre compte en ligne, vous recevez un lien d'activation par email.

- ! Ce lien n'est valide que 24 heures.
- ! Les documents doivent être photographiés ou numérisés (format JPG, PNG ou PDF), sans dépasser 10Mo par fichier.

Possibilité de télécharger 3 fichiers par rubrique.

Nous vous recommandons de télécharger plusieurs documents dans un même fichier JPG, PNG ou PDF, (*exemple: toutes les pages tamponnées de votre passeport dans un même fichier*).

### E-photos

Vous pouvez vous rendre dans une cabine photomaton (dans les grandes surfaces, centres commerciaux ou gares) et choisir le format e-photo pour permis de conduire ou bien vous rendre chez un photographe agréé.

Vous devrez saisir le **numéro surligné** lors de la saisie de votre dossier en ligne. Il faut attendre au minimum 2 heures avant de pouvoir utiliser le code photo. Il peut y avoir un délai d'attente pour qu'il soit reconnu par le champ.



Trouvez la borne photomaton ou le photographe agréé le plus proche de chez vous [en cliquant ici](#).

**!** Le code e-photo ne peut être utilisé qu'une fois.

Pour tout nouveau dépôt de dossier, vous devrez refaire des photos.

## Informations personnelles

Bien saisir votre numéro de téléphone portable ainsi que la date d'entrée en France.

**!** Adresse : Si vous êtes hébergé, précisez le nom de la personne et son adresse dans les rubriques destinées mais sans préciser « CHEZ ».

## Motif de séjour

Décrivez votre projet, et notamment votre cursus : établissement d'accueil (université, école, lycée, institut, etc.), cycle d'étude (licence, master, doctorant, BTS, DUT, autre...), niveau d'études, diplôme visé en fin d'année et discipline.

Vous pourrez résumer votre cursus dans la rubrique « observation à destination de l'administration », à l'étape 5, comme ceci :

2020/21 = UBO – Licence 2 – Sciences et techniques Chimie

2019/20 = UBO – Licence 1 – Sciences et techniques Chimie

2018/19 = ...

Ainsi, depuis votre entrée en France.

En y ajoutant, les spécificités ou informations que vous jugez importantes pour le traitement de votre dossier (exemple: redoublement ou raisons d'un changement de filière).

## Justificatifs

- Passeport : ne pas oublier les pages tamponnées (tampons d'entrée, de sortie) + les autres visas
- Titre de séjour : scanner le recto ET le verso
- Relevés de notes : les notes téléchargées votre espace ent ne sont pas prises en compte, uniquement les relevés tamponnés par la scolarité.
- Ressources : fournir un justificatif **établi** il y a moins de 3 mois

## Traitement du dossier

Vérifiez bien vos spams et courriers indésirables. Dans la plupart des cas, l'administration communiquera avec vous par email.

- ! Si l'agent vous demande des pièces complémentaires, vous n'avez que 30 jours pour compléter votre dossier. En cas de non mise à jour dans les temps, le dossier risque d'être clôturé et entrainera un nouveau dépôt complet avec l'achat de nouvelles e-photos.

## Attestations

Lorsque vous avez finalisé votre dossier, vous obtenez une confirmation de dépôt. Cette attestation ne permet pas de voyager et n'ouvre aucun droit.

Vous devrez attendre une attestation de prolongation d'instruction ou une attestation de décision pour ouvrir ou renouveler vos droits.

En cas de difficultés lors de la création du dossier, du téléchargement des documents ou tout autre problème :

- appelez le Centre de Contact Citoyen au : **0806 001 620**, numéro de téléphone gratuit et dédié avec des téléconseillers spécialement formés
- sinon, remplissez le formulaire de contact en ligne : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/contact>